

de, tous les jours, on relève le nom de ceux qui ont pris part à la souscription du colonel Henry. (Applaudissements à gauche. Bruit à droite.)

Il y a une autre catégorie de fiches, celles recueillies par le bureau des renseignements du ministère de la guerre.

M. AUFFRAY. — C'est exact.

M. COMBES. — Il ne faut pas deux poids et deux mesures. Si vous blâmez les fiches, venues d'un côté blâmez celles qui viennent d'un autre.

En tout cas, il faut distinguer entre le fait de la fiche même et sa rédaction.

Ceci dit, j'aborde le fond même du débat, car cette affaire des fiches est secondaire. (Exclamations à droite.)

Je prends acte de ces exclamations. C'est pour la droite, tout le débat. Elle veut prolonger l'agitation, semer la discorde dans l'armée! (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

LE PROGRAMME DU CABINET

M. COMBES poursuit en disant : Notre politique générale est la même qu'il y a deux ans. (Applaudissements à gauche.)

Nous soutenons une lutte ardente contre le cléricalisme et aussi, quoi qu'on en ait dit, pour les réformes démocratiques. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite et au centre.)

M. Lhopiteau a rappelé hier la Déclaration ministérielle du 8 juin 1902.

Le programme du Cabinet comprenait cinq points principaux : l'application aux congrégations religieuses de la loi des associations; l'abrogation de ce modèle de fausse liberté qu'on appelle la loi Faloux; l'impôt général sur le revenu; la réduction du service militaire à deux ans et l'établissement des retraites ouvrières que le Gouvernement, suivant ses expressions, s'engageait à étudier.

Le Gouvernement s'est mis à l'œuvre pour réaliser son programme.

LES CONGRÉGATIONS

Il s'est attaqué tout d'abord à la loi sur les associations.

On se rappelle qu'il s'est trouvé en présence d'une difficulté grave : le régime d'administration publique rendait la loi illusoire et pour ainsi dire inapplicable. Il obligeait le Gouvernement à aller devant les deux Chambres pour refuser l'autorisation à des congrégations qui, pour exister, devaient l'avoir obtenu.

Le Conseil d'Etat a réformé cette partie du régime d'administration publique.

Une fois armé de l'instrument, le Gouvernement a été en mesure de le faire appliquer.

La loi avait été votée comme une loi de progrès et de liberté. Les congrégations. On était bien fixé d'avance sur les sentiments de l'orateur, quand on veut lui offrir la direction des affaires, car plusieurs mois avant dans un journal des plus sérieux, il avait tenu un langage expressif sur ce point.

Il y avait dit : Si la loi est appliquée selon l'esprit qui l'a conçue l'enseignement congréganiste aura vécu.

Le Gouvernement a donc saisi la Chambre de projets de loi tendant à supprimer 55 Congrégations de hommes et 80 Congrégations de femmes non autorisées. La Chambre a adopté les conclusions du rapporteur tendant au rejet des demandes d'autorisation et les congrégations ont cessé de vivre.

M. Lhopiteau a parlé hier un peu légèrement de la loi sur les congrégations, que le Gouvernement a dissoutes.

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Elles ressemblent à des gauchistes. (Bruit.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL dit que ces congrégations ne sont pas des gauchistes, que les congrégations non autorisées, le Gouvernement est allé plus loin que les promesses de son programme. Sortant de la loi du 1er juillet 1901, il a apporté un projet tendant à la suppression d'une congrégation d'hommes et de 385 congrégations de femmes autorisées. C'était la mort de l'enseignement congréganiste.

Ce projet de loi a été adopté.

Soit du fait de la Chambre, soit du fait du Président du Conseil, le nombre total des établissements fermés a été de 14.000. (Applaudissements à gauche.)

C'est là, sans contredit, un des actes les plus considérables qui ait été accompli. (Applaudissements à gauche.)

M. LHOPITEAU. Tout autre gouvernement en aurait fait autant.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL rappelle quelle était alors la situation de la France : la congrégation avait mis la main sur la moitié de la jeunesse; elle avait possédé ses biens jusqu'aux grandes supériorités.

Elle se vantait de s'être emparée de la magistrature, de l'armée et de la marine. (Applaudissements à gauche. Exclamations à droite.)

Elle disposait de l'avancement des officiers, elle faisait, pour avancer, être bien noté de l'année du régiment. (Applaudissements à gauche.)

Les officiers devaient s'astreindre à suivre le général, le colonel aux officiers religieux. (Applaudissements à gauche.)

Ce sont les résultats constatés par une enquête soumise au Sénat. Un des recteurs les plus modérés, dans un rapport officiel, déclare que, dans une division, la femme du général se hâta de venir visiter à la femme de l'officier résidant dans la même ville.

La femme du général déclarait à la femme de l'officier que si elle envoyait ses enfants dans les établissements de l'Etat, elle serait mal vue de la société et que le général consentirait de rares exceptions à l'admission. (Protestations à droite. Applaudissements à gauche.)

L'opposition nationaliste et cléricaliste oubliée trop que c'était le Père Dulac l'inspirateur du gouvernement.

On sait que l'ANNUAIRE MILITAIRE est

le seul livre qu'un visiteur trouve dans la cellule du Père Dulac.

Le Ministre de la guerre n'avait pas besoin de renseignements : il les recevait tous faits de bouche à oreille du Père Dulac.

On pourrait en dire autant de la Marine et de la magistrature. Nul n'ignore le discours prononcé par un ancien évêque de Jéru-salém déclarant que ceux-ci étaient rendus maîtres de toutes les administrations.

C'est au prix des plus grands efforts que le mouvement a pu être arrêté. Des torrents de colomnies et d'injures immondes ont été lancées contre le Président du Conseil.

Il l'avait prévu, lorsqu'il fut appelé au pouvoir malgré lui. Mais sa résolution prise, il avait dit comme l'ancien conventionnel : « Périssè ma mémoire, pourvu que la République vive ». (Applaudissements à gauche.)

C'est pour la République qu'il supporte les injures et ce que l'opposition appelle les fiellures. (Applaudissements à gauche.)

Le Gouvernement a proposé de supprimer les établissements des Frères de la doctrine chrétienne et 384 congrégations de femmes. Ce n'est pas sans motifs qu'il a été voté, après un mois d'obstruction.

A ce moment, il s'est trouvé un républicain dissident qui, pendant un pointage, a déposé une interpellation pour reprocher au Gouvernement l'ordre qu'il apportait dans la loi sur les congrégations.

Le Président du Conseil a blâmé ce qu'il a appelé certaines déflections, mais il n'a jamais prononcé d'excommunications.

Il a reconnu à tout le monde le droit de le critiquer et de le blâmer, il s'est planté devant lui, qu'il exécutait à contretemps. (Applaudissements.)

De bonne foi, quelle est la conséquence de l'interpellation en question si elle avait tourné contre le cabinet ? La loi qui tuait l'enseignement congréganiste n'aurait pas été votée. (Applaudissements à gauche.)

Le Président du Conseil dit qu'il aurait voulu que le silence se fit sur les divisions des républicains et qu'on lui épargnât des expressions comme par exemple celle de « domination abjecte » de M. Millerand, par cette phrase d'un orateur modéré qui lui reprochait d'avoir conduit la France dans un boudoir infect. (Mouvements divers.)

Le directeur d'un journal du Centre, M. LAY, a dit, pendant son discours, que M. Rousseau est un homme qui ne sait pas ce que dans quelle bourse infecte le ministre a plongé la République ?

M. Gayraud dit que ces expressions se valent, soit, non parions plus. (Applaudissements à gauche.)

Malgré cette intervention inattendue d'un républicain dissident, la majorité a voté la loi et arrêté la jeunesse à la congrégation. (Applaudissements à gauche.)

Un digne cette œuvre en disant qu'elle est incomplète.

Le Gouvernement n'a jamais manqué de défendre les délinquants aux tribunaux. Malheureusement ceux-ci ont été parfois desarmés. (Cause de la loi votée par le Sénat.)

Le Gouvernement n'est responsable que de ses actes.

En tous cas, le recrutement des congrégations est impossible et la situation des établissements qui leur ont succédé devient tous les jours plus pénible. Un peu de patience et de patience nous en aurons fait un acte de la Révolution. (Bruit à gauche.)

Le Gouvernement a donc saisi la Chambre de projets de loi tendant à supprimer 55 Congrégations de hommes et 80 Congrégations de femmes non autorisées. La Chambre a adopté les conclusions du rapporteur tendant au rejet des demandes d'autorisation et les congrégations ont cessé de vivre.

M. LHOPITEAU a parlé hier un peu légèrement de la loi sur les congrégations, que le Gouvernement a dissoutes.

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Elles ressemblent à des gauchistes. (Bruit.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL dit que ces congrégations ne sont pas des gauchistes, que les congrégations non autorisées, le Gouvernement est allé plus loin que les promesses de son programme. Sortant de la loi du 1er juillet 1901, il a apporté un projet tendant à la suppression d'une congrégation d'hommes et de 385 congrégations de femmes autorisées. C'était la mort de l'enseignement congréganiste.

Ce projet de loi a été adopté.

Soit du fait de la Chambre, soit du fait du Président du Conseil, le nombre total des établissements fermés a été de 14.000. (Applaudissements à gauche.)

C'est là, sans contredit, un des actes les plus considérables qui ait été accompli. (Applaudissements à gauche.)

M. LHOPITEAU. Tout autre gouvernement en aurait fait autant.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL rappelle quelle était alors la situation de la France : la congrégation avait mis la main sur la moitié de la jeunesse; elle avait possédé ses biens jusqu'aux grandes supériorités.

Elle se vantait de s'être emparée de la magistrature, de l'armée et de la marine. (Applaudissements à gauche. Exclamations à droite.)

Elle disposait de l'avancement des officiers, elle faisait, pour avancer, être bien noté de l'année du régiment. (Applaudissements à gauche.)

Les officiers devaient s'astreindre à suivre le général, le colonel aux officiers religieux. (Applaudissements à gauche.)

Ce sont les résultats constatés par une enquête soumise au Sénat. Un des recteurs les plus modérés, dans un rapport officiel, déclare que, dans une division, la femme du général se hâta de venir visiter à la femme de l'officier résidant dans la même ville.

La femme du général déclarait à la femme de l'officier que si elle envoyait ses enfants dans les établissements de l'Etat, elle serait mal vue de la société et que le général consentirait de rares exceptions à l'admission. (Protestations à droite. Applaudissements à gauche.)

L'opposition nationaliste et cléricaliste oubliée trop que c'était le Père Dulac l'inspirateur du gouvernement.

On sait que l'ANNUAIRE MILITAIRE est

le seul livre qu'un visiteur trouve dans la cellule du Père Dulac.

Le Ministre de la guerre n'avait pas besoin de renseignements : il les recevait tous faits de bouche à oreille du Père Dulac.

On pourrait en dire autant de la Marine et de la magistrature. Nul n'ignore le discours prononcé par un ancien évêque de Jérusalem déclarant que ceux-ci étaient rendus maîtres de toutes les administrations.

C'est au prix des plus grands efforts que le mouvement a pu être arrêté. Des torrents de colomnies et d'injures immondes ont été lancées contre le Président du Conseil.

Il l'avait prévu, lorsqu'il fut appelé au pouvoir malgré lui. Mais sa résolution prise, il avait dit comme l'ancien conventionnel : « Périssè ma mémoire, pourvu que la République vive ». (Applaudissements à gauche.)

C'est pour la République qu'il supporte les injures et ce que l'opposition appelle les fiellures. (Applaudissements à gauche.)

Le Gouvernement a proposé de supprimer les établissements des Frères de la doctrine chrétienne et 384 congrégations de femmes. Ce n'est pas sans motifs qu'il a été voté, après un mois d'obstruction.

A ce moment, il s'est trouvé un républicain dissident qui, pendant un pointage, a déposé une interpellation pour reprocher au Gouvernement l'ordre qu'il apportait dans la loi sur les congrégations.

Le Président du Conseil a blâmé ce qu'il a appelé certaines déflections, mais il n'a jamais prononcé d'excommunications.

Il a reconnu à tout le monde le droit de le critiquer et de le blâmer, il s'est planté devant lui, qu'il exécutait à contretemps. (Applaudissements.)

De bonne foi, quelle est la conséquence de l'interpellation en question si elle avait tourné contre le cabinet ? La loi qui tuait l'enseignement congréganiste n'aurait pas été votée. (Applaudissements à gauche.)

Le Président du Conseil dit qu'il aurait voulu que le silence se fit sur les divisions des républicains et qu'on lui épargnât des expressions comme par exemple celle de « domination abjecte » de M. Millerand, par cette phrase d'un orateur modéré qui lui reprochait d'avoir conduit la France dans un boudoir infect. (Mouvements divers.)

Le directeur d'un journal du Centre, M. LAY, a dit, pendant son discours, que M. Rousseau est un homme qui ne sait pas ce que dans quelle bourse infecte le ministre a plongé la République ?

M. Gayraud dit que ces expressions se valent, soit, non parions plus. (Applaudissements à gauche.)

Malgré cette intervention inattendue d'un républicain dissident, la majorité a voté la loi et arrêté la jeunesse à la congrégation. (Applaudissements à gauche.)

Un digne cette œuvre en disant qu'elle est incomplète.

Le Gouvernement n'a jamais manqué de défendre les délinquants aux tribunaux. Malheureusement ceux-ci ont été parfois desarmés. (Cause de la loi votée par le Sénat.)

Le Gouvernement n'est responsable que de ses actes.

En tous cas, le recrutement des congrégations est impossible et la situation des établissements qui leur ont succédé devient tous les jours plus pénible. Un peu de patience et de patience nous en aurons fait un acte de la Révolution. (Bruit à gauche.)

Le Gouvernement a donc saisi la Chambre de projets de loi tendant à supprimer 55 Congrégations de hommes et 80 Congrégations de femmes non autorisées. La Chambre a adopté les conclusions du rapporteur tendant au rejet des demandes d'autorisation et les congrégations ont cessé de vivre.

M. LHOPITEAU a parlé hier un peu légèrement de la loi sur les congrégations, que le Gouvernement a dissoutes.

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Elles ressemblent à des gauchistes. (Bruit.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL dit que ces congrégations ne sont pas des gauchistes, que les congrégations non autorisées, le Gouvernement est allé plus loin que les promesses de son programme. Sortant de la loi du 1er juillet 1901, il a apporté un projet tendant à la suppression d'une congrégation d'hommes et de 385 congrégations de femmes autorisées. C'était la mort de l'enseignement congréganiste.

Ce projet de loi a été adopté.

Soit du fait de la Chambre, soit du fait du Président du Conseil, le nombre total des établissements fermés a été de 14.000. (Applaudissements à gauche.)

C'est là, sans contredit, un des actes les plus considérables qui ait été accompli. (Applaudissements à gauche.)

M. LHOPITEAU. Tout autre gouvernement en aurait fait autant.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL rappelle quelle était alors la situation de la France : la congrégation avait mis la main sur la moitié de la jeunesse; elle avait possédé ses biens jusqu'aux grandes supériorités.

Elle se vantait de s'être emparée de la magistrature, de l'armée et de la marine. (Applaudissements à gauche. Exclamations à droite.)

Elle disposait de l'avancement des officiers, elle faisait, pour avancer, être bien noté de l'année du régiment. (Applaudissements à gauche.)

Les officiers devaient s'astreindre à suivre le général, le colonel aux officiers religieux. (Applaudissements à gauche.)

Ce sont les résultats constatés par une enquête soumise au Sénat. Un des recteurs les plus modérés, dans un rapport officiel, déclare que, dans une division, la femme du général se hâta de venir visiter à la femme de l'officier résidant dans la même ville.

La femme du général déclarait à la femme de l'officier que si elle envoyait ses enfants dans les établissements de l'Etat, elle serait mal vue de la société et que le général consentirait de rares exceptions à l'admission. (Protestations à droite. Applaudissements à gauche.)

L'opposition nationaliste et cléricaliste oubliée trop que c'était le Père Dulac l'inspirateur du gouvernement.

On sait que l'ANNUAIRE MILITAIRE est

le seul livre qu'un visiteur trouve dans la cellule du Père Dulac.

Le Ministre de la guerre n'avait pas besoin de renseignements : il les recevait tous faits de bouche à oreille du Père Dulac.

On pourrait en dire autant de la Marine et de la magistrature. Nul n'ignore le discours prononcé par un ancien évêque de Jérusalem déclarant que ceux-ci étaient rendus maîtres de toutes les administrations.

C'est au prix des plus grands efforts que le mouvement a pu être arrêté. Des torrents de colomnies et d'injures immondes ont été lancées contre le Président du Conseil.

Il l'avait prévu, lorsqu'il fut appelé au pouvoir malgré lui. Mais sa résolution prise, il avait dit comme l'ancien conventionnel : « Périssè ma mémoire, pourvu que la République vive ». (Applaudissements à gauche.)

C'est pour la République qu'il supporte les injures et ce que l'opposition appelle les fiellures. (Applaudissements à gauche.)

Le Gouvernement a proposé de supprimer les établissements des Frères de la doctrine chrétienne et 384 congrégations de femmes. Ce n'est pas sans motifs qu'il a été voté, après un mois d'obstruction.

A ce moment, il s'est trouvé un républicain dissident qui, pendant un pointage, a déposé une interpellation pour reprocher au Gouvernement l'ordre qu'il apportait dans la loi sur les congrégations.

Le Président du Conseil a blâmé ce qu'il a appelé certaines déflections, mais il n'a jamais prononcé d'excommunications.

Il a reconnu à tout le monde le droit de le critiquer et de le blâmer, il s'est planté devant lui, qu'il exécutait à contretemps. (Applaudissements.)

De bonne foi, quelle est la conséquence de l'interpellation en question si elle avait tourné contre le cabinet ? La loi qui tuait l'enseignement congréganiste n'aurait pas été votée. (Applaudissements à gauche.)

Le Président du Conseil dit qu'il aurait voulu que le silence se fit sur les divisions des républicains et qu'on lui épargnât des expressions comme par exemple celle de « domination abjecte » de M. Millerand, par cette phrase d'un orateur modéré qui lui reprochait d'avoir conduit la France dans un boudoir infect. (Mouvements divers.)

Le directeur d'un journal du Centre, M. LAY, a dit, pendant son discours, que M. Rousseau est un homme qui ne sait pas ce que dans quelle bourse infecte le ministre a plongé la République ?

M. Gayraud dit que ces expressions se valent, soit, non parions plus. (Applaudissements à gauche.)

Malgré cette intervention inattendue d'un républicain dissident, la majorité a voté la loi et arrêté la jeunesse à la congrégation. (Applaudissements à gauche.)

Un digne cette œuvre en disant qu'elle est incomplète.

Le Gouvernement n'a jamais manqué de défendre les délinquants aux tribunaux. Malheureusement ceux-ci ont été parfois desarmés. (Cause de la loi votée par le Sénat.)

Le Gouvernement n'est responsable que de ses actes.

En tous cas, le recrutement des congrégations est impossible et la situation des établissements qui leur ont succédé devient tous les jours plus pénible. Un peu de patience et de patience nous en aurons fait un acte de la Révolution. (Bruit à gauche.)

Le Gouvernement a donc saisi la Chambre de projets de loi tendant à supprimer 55 Congrégations de hommes et 80 Congrégations de femmes non autorisées. La Chambre a adopté les conclusions du rapporteur tendant au rejet des demandes d'autorisation et les congrégations ont cessé de vivre.

M. LHOPITEAU a parlé hier un peu légèrement de la loi sur les congrégations, que le Gouvernement a dissoutes.

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Elles ressemblent à des gauchistes. (Bruit.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL dit que ces congrégations ne sont pas des gauchistes, que les congrégations non autorisées, le Gouvernement est allé plus loin que les promesses de son programme. Sortant de la loi du 1er juillet 1901, il a apporté un projet tendant à la suppression d'une congrégation d'hommes et de 385 congrégations de femmes autorisées. C'était la mort de l'enseignement congréganiste.

Ce projet de loi a été adopté.

Soit du fait de la Chambre, soit du fait du Président du Conseil, le nombre total des établissements fermés a été de 14.000. (Applaudissements à gauche.)

C'est là, sans contredit, un des actes les plus considérables qui ait été accompli. (Applaudissements à gauche.)

M. LHOPITEAU. Tout autre gouvernement en aurait fait autant.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL rappelle quelle était alors la situation de la France : la congrégation avait mis la main sur la moitié de la jeunesse; elle avait possédé ses biens jusqu'aux grandes supériorités.

Elle se vantait de s'être emparée de la magistrature, de l'armée et de la marine. (Applaudissements à gauche. Exclamations à droite.)

Elle disposait de l'avancement des officiers, elle faisait, pour avancer, être bien noté de l'année du régiment. (Applaudissements à gauche.)

Les officiers devaient s'astreindre à suivre le général, le colonel aux officiers religieux. (Applaudissements à gauche.)

Ce sont les résultats constatés par une enquête soumise au Sénat. Un des recteurs les plus modérés, dans un rapport officiel, déclare que, dans une division, la femme du général se hâta de venir visiter à la femme de l'officier résidant dans la même ville.

La femme du général déclarait à la femme de l'officier que si elle envoyait ses enfants dans les établissements de l'Etat, elle serait mal vue de la société et que le général consentirait de rares exceptions à l'admission. (Protestations à droite. Applaudissements à gauche.)

L'opposition nationaliste et cléricaliste oubliée trop que c'était le Père Dulac l'inspirateur du gouvernement.

On sait que l'ANNUAIRE MILITAIRE est

le seul livre qu'un visiteur trouve dans la cellule du Père Dulac.

Le Ministre de la guerre n'avait pas besoin de renseignements : il les recevait tous faits de bouche à oreille du Père Dulac.

On pourrait en dire autant de la Marine et de la magistrature. Nul n'ignore le discours prononcé par un ancien évêque de Jérusalem déclarant que ceux-ci étaient rendus maîtres de toutes les administrations.

C'est au prix des plus grands efforts que le mouvement a pu être arrêté. Des torrents de colomnies et d'injures immondes ont été lancées contre le Président du Conseil.

Il l'avait prévu, lorsqu'il fut appelé au pouvoir malgré lui. Mais sa résolution prise, il avait dit comme l'ancien conventionnel : « Périssè ma mémoire, pourvu que la République vive ». (Applaudissements à gauche.)

C'est pour la République qu'il supporte les injures et ce que l'opposition appelle les fiellures. (Applaudissements à gauche.)

Le Gouvernement a proposé de supprimer les établissements des Frères de la doctrine chrétienne et 384 congrégations de femmes. Ce n'est pas sans motifs qu'il a été voté, après un mois d'obstruction.

A ce moment, il s'est trouvé un républicain dissident qui, pendant un pointage, a déposé une interpellation pour reprocher au Gouvernement l'ordre qu'il apportait dans la loi sur les congrégations.

Le Président du Conseil a blâmé ce qu'il a appelé certaines déflections, mais il n'a jamais prononcé d'excommunications.

Il a reconnu à tout le monde le droit de le critiquer et de le blâmer, il s'est planté devant lui, qu'il exécutait à contretemps. (Applaudissements.)

De bonne foi, quelle est la conséquence de l'interpellation en question si elle avait tourné contre le cabinet ? La loi qui tuait l'enseignement congréganiste n'aurait pas été votée. (Applaudissements à gauche.)

Le Président du Conseil dit qu'il aurait voulu que le silence se fit sur les divisions des républicains et qu'on lui épargnât des expressions comme par exemple celle de « domination abjecte » de M. Millerand, par cette phrase d'un orateur modéré qui lui reprochait d'avoir conduit la France dans un boudoir infect. (Mouvements divers.)

Le directeur d'un journal du Centre, M. LAY, a dit, pendant son discours, que M. Rousseau est un homme qui ne sait pas ce que dans quelle bourse infecte le ministre a plongé la République ?

M. Gayraud dit que ces expressions se valent, soit, non parions plus. (Applaudissements à gauche.)

Malgré cette intervention inattendue d'un républicain dissident, la majorité a voté la loi et arrêté la jeunesse à la congrégation. (Applaudissements à gauche.)

Un digne cette œuvre en disant qu'elle est incomplète.

Le Gouvernement n'a jamais manqué de défendre les délinquants aux tribunaux. Malheureusement ceux-ci ont été parfois desarmés. (Cause de la loi votée par le Sénat.)

Le Gouvernement n'est responsable que de ses actes.

En tous cas, le recrutement des congrégations est impossible et la situation des établissements qui leur ont succédé devient tous les jours plus pénible. Un peu de patience et de patience nous en aurons fait un acte de la Révolution. (Bruit à gauche.)

Le Gouvernement a donc saisi la Chambre de projets de loi tendant à supprimer 55 Congrégations de hommes et 80 Congrégations de femmes non autorisées. La Chambre a adopté les conclusions du rapporteur tendant au rejet des demandes d'autorisation et les congrégations ont cessé de vivre.

M. LHOPITEAU a parlé hier un peu légèrement de la loi sur les congrégations, que le Gouvernement a dissoutes.

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Elles ressemblent à des gauchistes. (Bruit.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL dit que ces congrégations ne sont pas des gauchistes, que les congrégations non autorisées, le Gouvernement est allé plus loin que les promesses de son programme. Sortant de la loi du 1er juillet 1901, il a apporté un projet tendant à la suppression d'une congrégation d'hommes et de 385 congrégations de femmes autorisées. C'était la mort de l'enseignement congréganiste.

Ce projet de loi a été adopté.

Soit du fait de la Chambre, soit du fait du Président du Conseil, le nombre total des établissements fermés a été de 14.000. (Applaudissements à gauche.)

C'est là, sans contredit, un des actes les plus considérables qui ait été accompli. (Applaudissements à gauche.)

M. LHOPITEAU. Tout autre gouvernement en aurait fait autant.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL rappelle quelle était alors la situation de la France : la congrégation avait mis la main sur la moitié de la jeunesse; elle avait possédé ses biens jusqu'aux grandes supériorités.

Elle se vantait de s'être emparée de la magistrature, de l'armée et de la marine. (Applaudissements à gauche. Exclamations à droite.)